

Compte rendu du Conseil Municipal du 24 février 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de Poisat (Isère) s'est réuni en séance publique le lundi 24 février 2014, à 20 heures, salle du Conseil.

Présents : M. Jean-Marc Uhry, Maire ; MM Bernard Bouhet, Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Ludovic Bustos, Mme Micheline Burgun, Adjoint ; Mmes Marie Chaix, Françoise Gauthier, M. Hervé Fanton, Mmes Sandrine Menduni, Martine Donnet, MM David Wager, Francis Dal, Yves Arnal, Eric Arnol, Charles Hamon, Mme Nelly Pugnale, Conseillers Municipaux.

Absent excusé : M. Gilbert Allouard, Conseiller Municipal.

Pouvoir : M. Allouard pour M. Minard.

Secrétaire de séance : M. Claude Sirand.

Le compte rendu du conseil municipal du 23 décembre 2013 n'appelle aucune remarque

En préambule de séance, M. LAGUT de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat présente le bilan énergétique de l'année 2013.

FINANCES

Vote du budget

Présenté par le Maire, le **Compte Administratif** de l'exercice 2013 des deux budgets :

Budget communal

Excédent de fonctionnement : 605 094,79 €

Excédent d'investissement : 998 518,75 €

Budget de l'eau

Excédent d'exploitation : 35 955,53 €

Excédent d'investissement : 107 328,56 €

M. Uhry ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote, les Comptes Administratifs sont adoptés avec 17 voix pour dont un pouvoir de M. Allouard.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des présents avec un pouvoir de M. Allouard, Conseiller Municipal.

Présentés par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué,

- **les comptes de gestion** dressés pour l'exercice 2013 par le receveur

- **le budget 2014 de l'Eau en équilibre**
 - Exploitation: 52 000,00 €
 - Investissement : 182 284,09 €

- **l'affectation de l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2013 de la commune** soit 605 094,79 €, au financement des dépenses d'investissement pour 280 000,00 € (art 1068 du BP 2014) et le reste, soit 325 094,79 € étant repris en section de fonctionnement (art 002),

- **l'affectation de l'excédent d'exploitation du Compte Administratif 2013 de l'Eau** soit 35 955,53 €, au financement des dépenses d'investissement pour 33 955,53 € (art 1068 du BP 2013) et le reste, soit 2 000 € étant repris en section de fonctionnement (art 002)

- **les taux d'imposition 2014**
 - Taxe d'habitation : 12,94 %
 - Taxe Foncier Bâti : 30,66 %
 - Taxe Foncier Non Bâti : 85,15 %

▪ **le budget communal 2014 en équilibre.**

Fonctionnement : 2 442 705,79 €
Investissement : 1 851 418,75 €

PERSONNEL

Présentée par Mme Micheline Burgun, Adjointe Déléguée,

- la prise en charge de deux stages de base BAFA.

VIE ARTISANALE

Présentée par M. Francis Dal, Conseiller Municipal Délégué,

- la vente du local artisanal sis à Poisat 22, place Bernard Palissy à la SCI Pierre et Patrice au prix de 323 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

Présenté par Mme Nelly Pugnale, Conseillère Municipale Déléguée,

- le versement d'une aide de 500 € au collège Fernand Léger pour financer des actions dans le cadre du projet « Réussite scolaire et Education à la citoyenneté ».

Présentés par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- les plans de financement proposés par le SEDI, Syndicat des Energies du Département de l'Isère, pour les travaux d'enfouissement des réseaux France Télécom et d'électricité des rues Claude Debussy et Georges Bizet,
- une demande de subvention à l'Agence de l'Eau et au Conseil Général pour financer une étude en vue de l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable, estimée à 7 625 € HT.

Présentée par Mme Micheline Burgun, Adjointe Déléguée,

- la modification du montant du niveau 5 du régime indemnitaire.

INFORMATION

Dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, signature :

- d'une mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement de canalisations rue de l'ancienne mairie et avenue Pierre Mendès France avec ARTELIA Ville & Transports SAS sise BP 218 38432 Echirolles Cédex,
- d'une convention avec la commune d'Herbeys formalisant l'inscription d'enfants Poisatiers à l'école d'Herbeys.

Le Maire,
Jean-Marc UHRY

Ce compte rendu sera validé lors de la prochaine séance du conseil.